

L'UNSA en DIRECCTE...

Octobre 2010

« Spécial Adjoints »

UNSA
Union Nationale des
Syndicats **Autonomes**

Chaque VOTE UNSA en Direccte c'est : FAIRE ENTENDRE UNE AUTRE VOIX !

Dans ce numéro :

Les adjoints administratifs et techniques	2
Les « accords »...	2
Les adjoints : Une priorité	3
15 ans 3 enfants	3
L'UNSA aux côtés des adjoints	4

La RGPP et la RÉ-ATE ont ouvert la période « cubiste » pour les services publics. L'administration est secouée de toutes parts et se retrouve sens dessus-dessous.

Pourtant la représentativité de l'UNSA en DIRECCTE est bien de créer un rapport de force, de propositions : *ni accompagnement docile, ni contestation stérile*, mais un seul but : faire progresser les

droits de toutes et tous.

La charte de gestion des DIRECCTE n'est pas appliquée et déjà les prémices de modifier les règlements intérieurs locaux (RIL) se font jour. Pour l'UNSA, seul un règlement intérieur national DIRECCTE, négocié [comme l'a été le règlement intérieur ministériel RTT (RIM)] est incontournable, en harmonisant par le haut l'ensemble

des dispositions. L'harmonisation des conditions de travail au regard des huit services regroupés doit être une plus value pour tous les personnels !

L'UNSA exigera une totale transparence sur tous les sujets qui impactent la vie professionnelle et sociale des collègues !



Chaque voix compte ! VOTEZ UNSA !

Imposez par votre choix, **c'est-à-dire votre Vote**, un syndicalisme différent, proche de vous, soucieux de défendre les intérêts collectifs et individuels. L'élection permet de déterminer

les droits syndicaux qui seront donnés à l'équipe de l'UNSA dont : les chèques syndicaux de 1/2 journée pour se rendre à des réunions syndicales, les décharges d'activité de

service pour une disponibilité plus grande, dans le seul but de porter vos attentes, vos revendications, **être à votre écoute et à vos côtés, jour après jour...**

Les adjoints administratifs et techniques

La catégorie « C » : une catégorie malmenée depuis des années dans les ministères sociaux qui connaît une situation aggravée dans les DIRECCTE...

Rappel de la situation de la catégorie « C » :

► **Dégradation constante des conditions de travail dans les DIRECCTE** conséquences de la RGPP et de la REATE.

► **Blocage des carrières et des pyramides des grades « ventrués », du à des avancements trop faibles au regard des effectifs nombreux des 2 corps.**

► **Non reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée à ces**

agents, accentuée dans les DIRECCTE par une logique qui n'est plus celle de carrière mais celle de métiers.



Devant le constat de notre administration fragmentée et vacillante, oscillant entre bouleversements statutaires et regroupements de services, force

est de constater que Les adjoints administratifs et techniques, dont les effectifs représentent plus de 40%, pourcentage énorme par rapport aux autres catégories et aux autres ministères, constituent une population fragilisée, qui voit ses conditions de travail et d'existence se détériorer.

Face à ce bilan, aggravé notamment par les suppressions constantes, massives et

drastiques, faites depuis 10 ans, mais également par la surcharge de travail, pour l'UNSA- Itefa, la défense des « Adjoints » passe par celle d'un service public de qualité synonyme d' :

► Un **vrai** respect des agents à tous les niveaux de la hiérarchie ;

► Une harmonisation **par le haut** de la gestion des ressources humaines pour tous les personnels, quel que soit leur statut (carrière, régime indemnitaire, action sociale...).

► Un **véritable** dialogue social, rénové et constructif, avec les personnels, en particulier sur les projets immobiliers en cours ainsi que sur les conditions de travail qu'ils induisent (argument des ratios imposés par France - Domaine !).

« Accords » signés par L'UNSA un mieux pour les « C »

Certes, les accords de janvier 2006 (protocole dit « Jacob » avec les volets statutaire et social) et ceux de 2008, signés par l'UNSA, ont permis certaines améliorations, parfois substantielles :

- légère revalorisation des indices de début de carrière,
- création d'un échelon supplémentaire sur chaque grade,
- augmentation temporaire des ratios de promotions en AAP2 et AAP1,

- remboursement des frais de transport en commun.*

Ce choix délibéré de signer ces accords a été fait puisque refuser de tout signer conduisait seulement à aggraver davantage la situation des agents publics.

Cependant, L'UNSA est parfaitement consciente que la situation des catégories C dans nos ministères n'est toujours pas satisfaisante,

subissant de « plein fouet », la mise en place des DIRECCTE, véritable choc de cultures administratives différentes, ce que l'UNSA ne cesse de dénoncer.

*** L'UNSA a été signataire des accords « Jacob » en particulier pour la prise en charge des frais de transport en commun à hauteur d'un minimum de 50 % des sommes engagées par les agents !**

Les Adjoints : une priorité pour l'UNSA

L'UNSA -Itefa se bat et se battra avec fermeté et constance pour exiger :

- ◆ Le maintien de garanties individuelles et collectives pour les agents avec la réouverture rapide du chantier de la grille des catégories C en interministériel,
- ◆ La revalorisation de cette grille et la réduction du temps de passage entre les échelons,
- ◆ L'augmentation significative des taux de promotion « ratios promus / promouvables »,
- ◆ La revalorisation substantielle des primes permettant que ne soient plus appliqués les déplaçonnements réglementaires,
- ◆ La prise en compte des difficultés des carrières induites et des métiers accentuées par une logique qui n'est plus celle de carrière

mais celle de métiers,

- ◆ Un traitement différencié en terme d'effectif et de budget pour que les missions de service public ne « souffrent » pas de ces multiples changements,
- ◆ La mise en place réelle de la FC, quasi inexistante dans les ministères sociaux avec même une rupture d'égalité fréquente entre les secteurs au détriment du secteur « travail »,
- ◆ Un bilan de la réorganisation en cours dans les Direccte,
- ◆ Une véritable reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée aux agents avec en parallèle un maintien des



conditions de travail et du pouvoir d'achat.

- ◆ La reprise « normale » des recrutements par l'ouverture de concours et/ou d'examens professionnels pour rétablir d'une part « l'ascenseur social » et d'autre part pour permettre de faire face à la surcharge de travail et rétablir la possibilité des mutations dans le contexte statutaire.

► L'application très rapide pour les SA du Nouvel Espace Statutaire (NES), qui permet l'ouverture d'un examen professionnel pour les « C » afin de passer en SA, avant la fin de l'année 2010.

Retraite : droit au départ anticipé 15 ans et trois enfants !!!

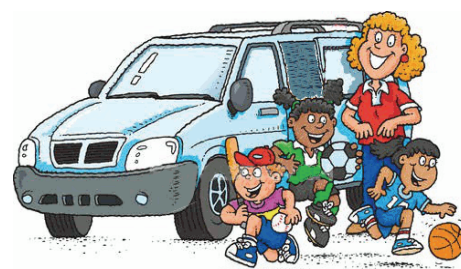
L'UNSA avait pu obtenir le report de la date butoir, prévue initialement le 13 juillet, fixée désormais au 31 décembre 2010, afin de laisser aux mères de trois enfants, ayant quinze ans de service, la possibilité de faire leur choix, dans de meilleures conditions, pour un départ anticipé en retraite à envisager impérativement avant le 1er juillet 2011.

La forte mobilisation du 7 septembre dernier a permis

d'obtenir une nouvelle concession à ce sujet. Ainsi les mères à **moins de cinq ans** de la retraite ont gagné un sursis : elles ne seront pas concernées par la réforme en cours et continueront à **bénéficiaire de l'ancien mode de calcul**, plus favorable que celui qui s'appliquera aux autres bénéficiaires de ce droit à compter de 2011.

Toutefois, peu de personnes, seront concernées par cette maigre concession, puisque

les bornes d'âge à prendre en compte seront celles de la réforme en cours... (soit dans le projet : 62 ans pour les personnels sédentaires et 57 ans pour les services actifs). Les femmes, ultra majoritaires chez les « C » sont encore « les délaissées ».



UNSA

**NE LAISSEZ PLUS
« LES AUTRES »
DÉCIDEZ
POUR VOUS !**

+fort l'Unsa!

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

UNSA
a
direccte

Dans les nouveaux CTPR, **UNSA Finances/Industrie** et **UNSA ITEFA** continueront ensemble à montrer notre volonté ferme d'accompagner tous les agents dans ces nouvelles structures mais également de continuer notre politique de faire respecter et progresser les droits de tous, malgré la RGPP imposée sans concertation et « à marche forcée ».

**Ni accompagnement docile, ni
contestation stérile
mais une défense vigilante de
la part de l'UNSA
pour l'ensemble des personnels
affectés en DIRECCTE !**

L'UNSA aux côtés des adjoints...

Notre syndicalisme, ouvert à la négociation mais pas à n'importe quelle réforme, permet de rassembler de nombreux collègues, qui ne se retrouvent pas dans le discours syndical « traditionnel » et/ou qui sont déçus par son action « unilatérale ».

L'équipe de l'**UNSA-Itefa** vous transmet également régulièrement l'ensemble des renseignements concernant votre catégorie (adjoints administratifs et techniques) : le dernier dossier complet comporte des informations sur les différentes problématiques (textes, mutations, pourcentages sur les avancements, métiers...) en espérant qu'il vous permettra d'avoir une vision d'ensemble de votre catégorie au sein du ministère. Retrouvez le en suivant le lien suivant : <http://itefa.unsa.org/>

DOSSIER - SPECIAL - ADJOINTS-DES

De plus, vous êtes destinataires régulièrement de dossiers sous forme de glossaires avec des informations, qui vont du droit européen, à certains dispositifs du Code du travail et du statut général des fonctionnaires et qui peuvent vous permettre de mieux connaître votre environnement professionnel et de préparer éventuellement des examens professionnels.

2010 *Elections*
mardi **Comité**
19 **Technique**
octobre **Paritaire**
DIRECCTE
Je vote!
UNSA
a

La compilation des résultats de toutes les DIRECCTE permettra de constituer un **CTP Spécial DIRECCTE**, placé auprès des 2 Ministres.

En 2007, en portant l'UNSA en tête pour votre catégorie C, vous nous avez permis de continuer dans cette voie personnalisée pour vous.

En 2010, en votant pour l'UNSA le 19 octobre prochain, pour les CTPR des DIRECCTE, vous nous permettrez de faire entendre encore **plus fort vos revendications** et de continuer dans cette voie.

Et n'oubliez pas ainsi que l'écrivait Epictète :

« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites,

Décide de vouloir ce qui arrive...
et tu seras heureux ».